Madame, Monsieur,

Conscients qu'une pause quotidienne, silencieuse, dédiée à la lecture favorise la concentration, permet une reprise de cours dans le calme et développe l'imaginaire, les membres du conseil d'administration ont adopté le dispositif "Quart d’heure de lecture" à titre expérimental.

Il s'agit de promouvoir le plaisir et le bienfait de la lecture dans le silence, chaque jour après la récréation de l'après-midi, pendant 14 minutes.

Pour cela, la durée de chaque cours est réduite d'une minute. En aucun cas l'horaire de début et de fin de journée n'est modifié. Le dispositif n'impacte absolument pas les transports scolaires.

Tous les personnels du collège s'associent aux élèves pour mettre en œuvre cette démarche qui se déroulera du … au... Un bilan sera ensuite réalisé permettant de se prononcer sur les modalités de prolongation de cette initiative.

Aussi, nous comptons sur votre collaboration pour inviter vos enfants à se munir d'un livre et le laisser en permanence dans son cartable.

Toutes les lectures sont autorisées sauf les manuels scolaires, les journaux, les magazines. Les bandes dessinées sont acceptées si elles contiennent du texte.

Bien entendu aucun enfant ne sera sanctionné s'il ne dispose pas d'un livre. Il pourra se rendre au CDI avant le quart d’heure lecture où le professeur documentaliste l'orientera sur ses choix littéraires. Des caisses de livres sont également à disposition dans les classes.

Sachant pouvoir compter sur votre collaboration pour la réussite de ce beau projet pédagogique,

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, etc etc.

Mme/M. le principal